



État des lieux sur le statut de la femme dans les territoires français du Pacifique



CPS
Secrétariat général
de la Communauté
du Pacifique

Préparé par Émilie Giraut

Juin 2014

En vue de soutenir le travail de réflexion et de plaidoyer en faveur de l'égalité hommes-femmes dans les Territoires Français du Pacifique dans le cadre de son soutien à l'Union des Femmes Francophones d'Océanie, le Secrétariat Général de la Communauté du Pacifique a conduit une revue de littérature sur l'état des lieux des enjeux en matière de condition féminine dans les territoires français du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie-Française, et Wallis et Futuna). Le rapport de l'état des lieux comprend 6 chapitres : sur la prise de décision dans la sphère politique et institutionnelle, la santé, l'économie, l'éducation et la formation, les violences faites aux femmes, et les droits. Ce travail a permis d'identifier les écarts et les gains en matière d'égalité hommes-femmes. En voici les principales informations.

Femmes, éducation et formation

- Des filles qui réussissent mieux à l'école et un phénomène de décrochage scolaire observé chez les garçons, particulièrement en Polynésie
- Une véritable montée en qualification des femmes
- Des femmes de plus en plus diplômées et plus diplômées que leurs homologues masculins dans les trois territoires
- Vers de nouvelles opportunités professionnelles : le diplôme d'enseignement supérieur permettrait aux femmes d'accéder aux postes de cadres et aux professions intermédiaires et favoriserait une insertion professionnelle plus rapide.
- L'égalité des chances dans l'éducation : des dispositifs spécifiques mis en place dans les établissements
- Des femmes qui se saisissent davantage des dispositifs de formation, même si elles restent encore minoritaires

Part des femmes dans les stagiaires à la formation professionnelle:

Polynésie Française	nr
Nouvelle-Calédonie	45% ¹
Wallis et Futuna	12 femmes sur 30 dans les services de la préfecture, principal employeur
France métropolitaine	40%

- Des freins persistants : les responsabilités familiales qui limitent la mobilité et la disponibilité des femmes ; les rapports de genre et violences qui ne permettent pas aux femmes de faire des choix librement concernant leur vie professionnelle.
- Un Engagement dans un parcours de formation souvent lié à une démarche d'émancipation

Les défis à relever

- Une orientation toujours très stéréotypée qui tend à cloisonner les femmes vers des métiers moins porteurs et bloque leur insertion professionnelle
- Vers un dépassement des stéréotypes de genre : une expérience intéressante d'une campagne de communication pour l'intégration des femmes dans des formations à des métiers « dits » masculins en Nouvelle-Calédonie.
- La persistance de pratiques discriminantes dans les métiers dits masculins et dans l'orientation professionnelle (désincitation des femmes, harcèlement, absence de structures sanitaires appropriées...)

1 IDCNC- Espace Observatoire, 2013, Focus sur les femmes. (Part des femmes inscrites dans un dispositif de formation professionnelle continue ou d'apprentissage)

Femmes et économie

Quelques chiffres :

	Taux d'emploi		Taux d'activité		Taux de chômage	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Polynésie Française	41.0% (15-64 ans, en 2007) ²	58% (15-64 ans, en 2007)	47% (15-64 ans en 2007) ³	65% (15-64 ans en 2007)	12.8% ⁴	11%
Nouvelle-Calédonie	51.2% (15-64 ans, en 2009) ⁵	64.4% (15-64 ans, en 2009)	nr	nr	14% ⁶	
Wallis et Futuna	nr	nr	34% ⁷	46%	11.7% ⁸	13.7%

Des femmes de plus en plus actives dans la création d'entreprise

Part des entreprises individuelles dirigées par des femmes en 2009 en Polynésie Française	39% (soit ¼ du total des entreprises polynésiennes principalement dans le domaine des services) ⁹
Part des entreprises individuelles créées et gérées par des femmes en Nouvelle-Calédonie ¹⁰	25% (plus de 50% dans le service)

Les défis à relever

- Malgré les dispositifs législatifs existants, des inégalités professionnelles persistent :
- Le déclassement des femmes : un obstacle à leur accession aux postes à responsabilités¹¹
- Le casse-tête de la mesure de l'égalité salariale : il existerait un écart de salaire de 17% en Nouvelle-Calédonie entre les hommes et les femmes dans le privé et de 14% dans le public¹² et des écarts allant de 12 à 21 % selon les secteurs en Polynésie¹³
- Des femmes plus concernées par les emplois précaires
- Des postes de cadres et de chefs d'entreprise encore majoritairement occupés par des hommes

Wallis et Futuna

Nombre de femmes cadres de la fonction publique en 2003	20/83 soit 24%
Nombre de femmes cheffes de services en 2013 dans les services de la préfecture ¹⁴	2/25

2 Gouvernement de Polynésie Française, 2012, 1^{er} rapport sur l'application de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes.

3 Idem.

4 Merceron, S, 2011, Le diplôme, un passeport pour l'emploi, Points forts de la Polynésie Française, N°3/2011, ISPF.

5 Données de l'Institut de statistiques et d'Etudes Economiques de Nouvelle-Calédonie, <http://www.isee.nc/tec/emploirevenus/emploirevenus.html>

6 Information ventilée par sexe non renseignée

7 Données Banque Mondiale, www.banquemondiale.org.

8 HADJ ISABELLE, 2009, Wallis et Futuna : recensement de la population 2008 : 10% d'habitants en moins depuis 2003, INSEE Première n° 1251, juillet 2009.

9 Idem.

10 Gouvernement de Nouvelle-Calédonie et Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie, 2013, Femmes de Nouvelle-Calédonie.

11 Il semblerait également que les femmes titulaires d'un diplôme, de niveau maîtrise et plus, se retrouvent sur des postes moins valorisés que les hommes à diplômes équivalents : Le même constat a été réalisé en Polynésie française où « les femmes sont plus fréquemment déclassées (19%) que les hommes (15%) ; et beaucoup plus rarement sous-qualifiées dans leur emploi (16%) que les hommes (32%) », Mission à la Condition féminine de la Province sud - TNS, 2006, Étude sur les éléments discriminants entre les hommes et les femmes.

12 Étude TNS, 2006, Les éléments discriminants entre les hommes et les femmes dans le travail, étude commanditée par la mission aux droits des femmes de la province Sud.

13 Gouvernement de Polynésie Française, 2012, 1^{er} rapport sur l'application de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes.

14 Secrétariat Général de la Communauté du Pacifique, juin 2007, Mission d'évaluation de l'application de la loi sur la parité en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis et Futuna, Nouvelle-Calédonie.

La Polynésie Française

Part des entreprises individuelles dirigées par des femmes en 2009	39% (soit ¼ du total des entreprises polynésiennes principalement dans le domaine des services) ¹⁵
Part des femmes dans les chefs d'entreprise de plus de 10 salariés en 2009	24%
Part des cadres de la fonction publique occupés par des femmes en 2009	40%
Part des postes de cadres d'entreprises occupés par des femmes en 2009	30%
Part des postes de cadres et professions intellectuelles et artistiques occupés par des femmes en 2009	35%
Nombre de femmes membres du Conseil économique, social et culturel de Polynésie	16/ 51 soit 31% ¹⁶

La Nouvelle-Calédonie

Par des entreprises individuelles créées et gérées par des femmes ¹⁷	25% (plus de 50% dans le service)
Part des postes de cadre occupés par des femmes dans la fonction publique	44%
Part des postes de cadre occupés par des femmes dans le secteur privé	36%
Part des postes de cadre occupés par des femmes parmi les professions libérales et les travailleurs indépendants	33%
Part des femmes actives occupant un poste d'encadrement	9% (contre 11% chez les hommes)
Nombre de femmes membres du Conseil Economique et Social en 2013 ¹⁸	9/39 soit 23%

L'entrepreneuriat à l'épreuve des activités d'autosubsistance :

- Des activités d'autosubsistance importantes, notamment chez les femmes
- Des difficultés de passer du secteur informel à l'entrepreneuriat ?¹⁹

15 Idem.

16 Site internet du CESC de Polynésie française : <http://www.cesc.pf/annuaire-des-conseillers-cesc/>

17 Gouvernement de Nouvelle-Calédonie et Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie, 2013, Femmes de Nouvelle- Calédonie.

18 Site du Conseil économique et Social de Nouvelle-Calédonie, www.ces.nc

19 Gouvernement de Polynésie Française, 2012, 1er rapport sur l'application de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes.

Femmes et santé

Quelques données sur les maladies non transmissibles : des femmes particulièrement concernées :

	Prévalence du diabète de type 2		Prévalence de l'obésité	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Polynésie Française	5.9%	9.4%	39%	42%
Nouvelle-Calédonie	10,3%	11.1%	53%	69%
Wallis et Futuna	15.1%	18.9%	53%	66%
France	6.4%	4.5%	14%	15%

Quelques données sur la santé sexuelle des femmes :

	Couverture contraceptive	Taux d'IVG	Prévalence des IST chez les femmes enceintes (uniquement la Chlamydia, la plus courante)
Polynésie Française	Environ 25%	15.5‰ ²⁰	23.7% ²¹
Nouvelle-Calédonie	Entre 37.5% ²² et 48% ²³	22.2‰ / % d'IVG pour 100 conceptions : 26.4% ²⁴	15 %
Wallis et Futuna	≤ 10% ²⁵	8 IVG à Futuna en 2012/ 9 pour Wallis ²⁶	nr

Les conduites addictives : des consommations à risque plus importantes chez les hommes mais une modification préoccupante des comportements des jeunes filles face aux addictions

Les défis à relever

- Une couverture sociale particulièrement protectrice, notamment pour les femmes.
- De fortes disparités géographiques qui rendent les services de santé parfois difficiles d'accès, notamment pour les femmes.
- Des relations de genre impactant la maîtrise de la santé sexuelle : les représentations de la contraception et de la sexualité posent question (la contraception vue comme une affaire de femmes;²⁷ et une couverture contraceptive insuffisante au regard des dispositifs existants) ; une difficile négociation de pratiques sexuelles sans risques pour les femmes victimes de violences.

20 Gouvernement de Polynésie française, 2012, 1er rapport sur l'application de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes.

21 Secrétariat Général du Pacifique Sud, 2007, Enquête de Surveillance de Deuxième Génération du VIH et autres IST et comportements à risque en Nouvelle-Calédonie.

22 Direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie, 2008, Evaluation de la mise en œuvre en Nouvelle-Calédonie de la loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de la grossesse et à la contraception. L'enquête relève la difficulté à obtenir des sources fiables en la matière.

23 Agence sanitaire et Sociale de Nouvelle-Calédonie, 2011 ; Baromètre santé- 2010.

24 Direction des affaires sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie, 2008, Situation sanitaire en Nouvelle-Calédonie, populations spécifiques : la population féminine.

25 Délégation aux droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes de Wallis et Futuna, 2012, Rapport des îles Wallis et Futuna pour le 7^{ème} rapport de la France sur l'application de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).

26 Idem.

27 Hamelin, C et Salomon, C, 2011, Santé sexuelle des jeunes en Nouvelle-Calédonie, Enquête INSERM.

Femmes et prises de décision

Repère – Etat des lieux

Évolution de la représentativité des femmes dans les institutions politiques depuis la loi sur la parité

Territoire	Institutions	Avant la loi	Mars 2005	2012
Polynésie Française ²⁸	Gouvernement	5/18 soit 27%	4/18 soit 22%	1/12 soit 8%
	Assemblée de Polynésie	5/41 soit 12%	32/57 soit 56%	30/57 soit 52%
	Communes	2/48 maires soit 4%	5/48 soit 10%	9/48 soit 18%
Nouvelle-Calédonie	Gouvernement	2/11 soit 18% ²⁹	3/11 soit 27%	4/11 soit 36%
	Congrès	9/54 soit 17%	25/54 soit 46%	23 / 54 soit 43%
	Province Iles	0/14 soit 0%	7/14 soit 50%	7/14 soit 50%
	Province Nord	3/22 soit 13.6%	11/22 soit 50%	12/21 soit 57%
	Province Sud	11/40 soit 27.5%	20/40 soit 50%	16/33 soit 48%
	Communes ≤3500 habitants	43/333 élus soit 12.9%	60/140 soit 14.6%	35% de femmes élues ³⁰
	Communes ≥ 3500 habitants	30/370 élus soit 8.1%	160/343 soit 46.6%	
Wallis et Futuna	Assemblée territoriale	2 /20 élus soit 10%	3/20 élus soit 15% ³¹	4/20 soit 20% ³² dont la présidente

En dehors de la Nouvelle-Calédonie où une femme a été élue députée en 2012, les autres territoires n'ont pas de femmes aux postes de député ou de sénateur.

- Les limites de la loi sur la parité : mesures obligatoires / mesures incitatives : lorsque les mesures ne sont qu'incitatives et non pas obligatoires, il semblerait que les efforts se relâchent ; préférence aux candidats largement implantés ;³³ le cumul des mandats qui limite encore très fortement le nombre de places disponibles pour l'émergence d'un personnel politique nouveau et plus féminisé.
- Les premiers effets positifs de la loi : une nette évolution de la représentation des femmes, des femmes de plus en plus légitimes grâce à leurs compétences et leur expérience, un apport dans le renouvellement des pratiques politiques, jusqu'à présent essentiellement exercées par les hommes, une approche plus transversale des politiques publiques et davantage axée sur le développement durable, une meilleure prise en compte des intérêts des femmes³⁴.

Les défis à relever

- Une culture sociétale limitant ou restreignant l'action des femmes dans les sphères de décisions :
- Une répartition des tâches domestiques inégalitaire et le manque de temps pour les femmes pour s'investir dans la sphère politique³⁵

28 Gouvernement de la Polynésie Française, décembre 2012, 1er rapport sur l'application de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF), Polynésie Française.

29 Secrétariat Général de la Communauté du Pacifique, juin 2007, Mission d'évaluation de l'application de la loi sur la parité en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis et Futuna, Nouvelle-Calédonie.

30 Gouvernement de Nouvelle-Calédonie- ISEE Nouvelle-Calédonie, 2012, Femmes de Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Calédonie.

31 Secrétariat Général de la Communauté du Pacifique, juin 2007, Mission d'évaluation de l'application de la loi sur la parité en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis et Futuna, Nouvelle-Calédonie.

32 Site internet de la Préfecture des Iles de Wallis et Futuna, <http://www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr/Wallis-et-Futuna/Organisation-institutionnelle/Assemblee-Territoriale-collectivite>.

33 Ministère de l'éducation nationale, juin 2012, Comment s'organise la compétition politique en démocratie ?, Paris.

34 Secrétariat Général de la Communauté du Pacifique, juin 2007, Mission d'évaluation de l'application de la loi sur la parité en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis et Futuna, Nouvelle-Calédonie

35 Maison de la Femme de la Province Sud, 2011, Rapport de conclusion des Etats Généraux de la Femme.

- Un manque de légitimité des femmes et des difficultés à prendre la parole³⁶
- Une division sexuée du travail qui cloisonne les femmes dans des domaines réservés considérés comme « féminins »³⁷ et une féminisation des exécutifs qui évolue lentement³⁸

Les violences faites aux femmes

Quelques données comparatives

Proportion de femmes victimes de violences conjugales dans les 12 derniers mois, selon le type de violences

Violences conjugales	Polynésie Française ³⁹	Nouvelle-Calédonie ⁴⁰	Wallis et Futuna	France Métropolitaine ⁴¹
Agressions verbales	21%	27.8%	nr	4%
Pressions psychologiques	36%	41.3%	nr	23.5%
Dont harcèlement	24%	24%		7.3%
Agressions physiques	17%	19%	nr	2.3%
Agressions sexuelles	7%	7.2%	nr	2.3%

Proportion de femmes ayant subi des agressions dans les espaces publics dans les 12 derniers mois selon le type de violences

Violences dans l'espace public	Polynésie Française ⁴²	Nouvelle-Calédonie ⁴³	Wallis et Futuna	France Métropolitaine ⁴⁴
Agressions verbales	15%	17%	nr	13.2%
Atteintes sexuelles	6%	11%	nr	8.3%
Agressions physiques	5%	4%	nr	1.2%
Agressions sexuelles	1%	2%	nr	0.1%

Pour Wallis et Futuna, les données disponibles proviennent uniquement des statistiques de la gendarmerie. En 2012, 27 plaintes ont été déposées, réparties en infractions relatives : 1 viol, 1 homicide volontaire, 1 atteinte sexuelle, 1 atteinte à la dignité et à la personnalité, 2 violations de domicile, 4 menaces de violence et 15 coups et blessures.

Les principales tendances observées :

- Les femmes sont plus en danger dans la sphère conjugale et familiale que dans l'espace public⁴⁵.
- Le taux de violences physiques dans le couple est entre 7 et 8 fois plus élevé en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie qu'en Métropole (19% contre 2%), le taux de violences sexuelles y est plus de deux fois plus élevé.

36 Secrétariat Général de la Communauté du Pacifique, juin 2007, Mission d'évaluation de l'application de la loi sur la parité en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis et Futuna, Nouvelle-Calédonie.

37 Idem.

38 On note par exemple que le gouvernement de Polynésie française ne compte toujours qu'un ministre sur 12 quand celui de Nouvelle-Calédonie en compte 4 sur 11. Secrétariat Général de la Communauté du Pacifique, juin 2007, Mission d'évaluation de l'application de la loi sur la parité en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis et Futuna, Nouvelle-Calédonie.

39 Jaspard, M, Brown, E, Condon, Pirus, C, 2003, Enquête quantitative sur les violences envers les femmes en Polynésie Française, Rapport final.

40 Salomon, C, Hamelin, C et al. 2004, Premiers résultats de l'enquête santé, conditions de vie et de sécurité des femmes calédoniennes, Rapport INSERM U88.

41 Jaspard, M, Brown, E, et al. Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale, Paris, La Documentation française, 2003.

42 Jaspard, M, Brown, E, Condon, Pirus, C, 2003, Enquête quantitative sur les violences envers les femmes en Polynésie Française, Rapport final.

43 Dalomon, C, Hamelin, C et al. 2004, Premiers résultats de l'enquête santé, conditions de vie et de sécurité des femmes calédoniennes, Rapport INSERM U88.

44 Jaspard, M, Brown, E, et al. Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale, Paris, La Documentation française, 2003.

45 Salomon, C, Hamelin, C et al. 2004, Premiers résultats de l'enquête santé, conditions de vie et de sécurité des femmes calédoniennes, Rapport INSERM U88.

- Peu de dénonciation des violences : Seulement 6% des victimes en Nouvelle-Calédonie et 16% en Polynésie avaient signalé les faits à la police ou à la gendarmerie.
- Un phénomène de reproduction sociale plus important dans les territoires français du Pacifique qu'en métropole : en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie près de 50% des femmes ayant souffert de violences dans leur enfance vivent des violences conjugales à l'âge adulte (contre 28% en métropole).⁴⁶
- Les facteurs de risques⁴⁷ : l'âge, l'alcool (facteur aggravant et déclencheur) ; la cohabitation des couples avec la famille des partenaires ; le niveau de revenus personnels (les femmes ayant de faibles revenus personnels sont particulièrement vulnérables).

Les défis à relever :

- Une difficile application de la loi, malgré un dispositif législatif en vigueur plutôt protecteur pour les victimes : découragement des victimes devant l'ampleur des procédures, des condamnations prononcées souvent en deçà des peines encourues, une méconnaissance des droits.
- De fortes disparités géographiques quant aux services de protections des victimes.
- L'enjeu de la prise en charge judiciaire des femmes kanaks victimes de violence en Nouvelle-Calédonie

Femmes et droits

- Un arsenal législatif relativement complet et protecteur pour les femmes au regard de la Région :
- Applicabilité des principales conventions en matière de droit des femmes : La CEDEF (convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes), La Plateforme d'action de Beijing, La plate-forme d'action pour le Pacifique en faveur de l'avancement des femmes et de l'égalité des sexes
- Un arsenal juridique national plutôt protecteur pour les femmes : ex : loi Neuwirth pour la contraception, loi Veil applicable depuis 2001 pour l'avortement, protection de la maternité, loi sur la parité de 2000, diverses dispositions législatives en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et aux discriminations, les mesures en faveur de l'égalité professionnelle (égalité de rémunération, lutte contre discrimination à l'embauche,...)

Les défis à relever

- Une méconnaissance des droits et une difficulté à les faire valoir
- Applicabilité versus application : l'application des lois n'est pas toujours optimale :
- Les droits à l'épreuve de fortes inégalités territoriales (ex : un difficile accès aux services)
- Persistance de barrières institutionnelles, comportementales et sociales
- Quid du transfert de compétences en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française : l'ensemble des mesures prises en France métropolitaine visant à renforcer la protection des femmes, quel que soit le secteur d'intervention, ne sont pas applicables systématiquement dans ces territoires, à moins qu'elles ne soient explicitement demandées par le territoire.
- Le statut civil particulier : un véritable enjeu pour les femmes kanaks

46 Brown, E et Widmer, I, 2006, Violences envers les femmes en métropole et en outre-mer- Continuités et différences, chapitre de l'ouvrage "Violences envers les femmes: deux pas en avant trois pas en arrière", L'Harmattan.

47 Salomon, C, Hamelin C, et al. 2003, Violences envers les femmes : un enjeu de santé publique en Nouvelle-Calédonie, Inserm U 88-IFR 69 et Jaspard, M, Brown, E, Condon, Pirus, C, 2003, Enquête quantitative sur les violences envers les femmes en Polynésie Française, Rapport final.